

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT SIX

Le 26 février 2026 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 13 février 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M. DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M. BERTHELIER Bruno, M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. VALENTIN Alain, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc, M. GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, M. DESBENOIT Bernard, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M. DESCAVE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 39

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme PONCET Sylvie, M. LAPALLUS Marc.

Pouvoirs : Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, M. LAPALLUS Marc à M. BUTAUD Jean Charles.

Election d'un secrétaire de séance : Mme CARRENO Mercédès (Saint Denis de Cabanne).

N°2026/N°064

OBJET : PETITE VILLE DE DEMAIN : LANCEMENT D'UN APPEL A PROJET COMMERCE SUR LE CERGNE

Monsieur Michel LAMARQUE, Vice-Président en charge de l'économie, rappelle que Le Bel Vue est un hôtel restaurant au Cergne, tenu par M. Loic Vaillant et son épouse depuis 35 ans. Le couple est propriétaire du fonds de commerce et des murs et souhaite transmettre afin de partir en retraite. L'établissement dispose de 15 chambres, dont une accessible aux PMR. Le restaurant propose des plats du jour en semaine et des menus plus élaborés les week-ends. La salle de restaurant peut avoir une capacité de 80 personnes (hors terrasse). Sont également présents : un parking couvert, un extérieur et l'appartement des gérants. En plus du couple de gérant, 4 salariés complètent l'équipe. Le chiffre d'affaires étant important et les locaux en bon état, le prix proposé pour le fonds est de 220 000€ à ce jour. Les murs peuvent être vendus avec ou bien loués. Volontairement baissé ces dernières années pour préparer leur départ à la retraite, le chiffre d'affaires a approché les 800 000€ et plus de 14 salariés ont composé l'équipe par le passé. L'affaire fonctionne notamment grâce aux entreprises locales dont les visiteurs, dirigeants ou employés ont pris l'habitude d'utiliser l'hôtel et le restaurant en semaine. Les week-ends, familles, marcheurs ou motards constituent également des clients types pour l'hôtel ou le restaurant. Cet établissement est le seul de ce type dans la commune et seulement deux hôtels restaurants sont aujourd'hui présents sur le territoire, de fait la pérennité de l'affaire est essentielle et l'organisation d'un appel à projet (AAP) est justifiée.

Testé en 2023, le modèle de l'AAP commerce a déjà été utilisé à Nandax, Charlieu, Jarnosse, Cuinzier, et Bellerroche. Le modèle est basé sur une large communication d'un formulaire de candidature, l'organisation d'un jury d'audition des candidats et la remise de prix par la communauté de communes au lauréat désigné :
-aide immobilière (deux fois 500€),

- visibilité,
- accompagnement personnalisé.

La CCI et Initiative Loire sont également partenaires afin d'apporter leur expertise sur la viabilité des projets proposés par les candidats. L'outil a pour objectif de rendre plus visible et plus attractive une reprise ou une ouverture d'un commerce. L'attrait de l'annonce et sa large diffusion doivent permettre de recueillir plusieurs candidatures afin de donner à la commune et/ou au cédant un maximum de chances de tomber sur un repreneur de qualité.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- valide le lancement d'un AAP commerce pour l'hôtel restaurant Le Bel'Vue situé à Le Cergne et décide de l'apport d'une aide immobilière de 1 000€ (versée en deux fois) au futur lauréat (soit 500 € sur production d'un justificatif d'installation et 500 € un an plus tard sur production d'un justificatif d'activité),
- délègue à M. le Président le soin d'attribuer l'aide individuelle sur proposition du jury,
- dit que les dépenses sont prévues au budget principal.

La Secrétaire de séance
Représentante de la commune de St Denis de Cabanne
Mme Mercédès CARRENO



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20260226-DELIB2026-064-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2026
Publication : 05/03/2026